ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cures

Question écrite n° 68469

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la prise en charge par la sécurité sociale des frais des cures thermales. Il est admis que les cures thermales, au-delà de leurs fonctions sanitaires, contribuent au bien-être de la population qui en bénéficient. Leur valeur thérapeutique a été reconnue et établie depuis longtemps. De plus, à cet intérêt médical, il faut ajouter la place qu'occupe le thermalisme en tant qu'activité économique puisqu'elle représente 120 000 emplois en France et constitue pour certaines régions la principale source d'activité et d'animation locale. Lors de la publication du rapport rendu par M. Delominie de l'IGAS, dont la mission était de dresser un bilan du thermalisme dans notre pays, d'analyser la réglementation en vigueur, il a été annoncé la constitution d'un groupe de travail pour étudier les propositions qui en ressortaient afin de « définir une politique thermale lisible, cohérente et durable dans une perspective de court et moyen termes ». Il lui demande de lui indiquer l'état d'avancement des travaux de ce groupe de travail et ses intentions sur ce dossier.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marie Morisset
Circonscription : Deux-Sèvres (3e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 68469
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6275